

Commune de Saint Michel de Dèze
CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance du 05 mai 2022

Département de la
Lozère

République Française
COMMUNE DE SAINT MICHEL DE DEZE

<u>Nombre de membres</u>	<u>Séance du 05 mai 2022</u>
<u>en exercice</u> : 9	L'an deux mille vingt-deux et le cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée le 05 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents</u> : 9	<u>Sont présents</u> : Thierry ANDRE, Eric BESSAC, Michel BONNET, Pierre BONNET, Jean-Denis CELLIER, Lucien GREZE, Philippe LAFARGE, Céline LEROUX, Gilbert MAZOYER
<u>Votants</u> : 9	<u>Représentés</u> :
	<u>Excuses</u> :
	<u>Absents</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Philippe LAFARGE

1 / Secrétaire de séance : Philippe LAFARGE

2 / Approbation du compte rendu du 26/01/2022 et 23/02/2022 :

Mr BESSAC apporte quelques corrections.

3 / Prochaines réunions :

11 mai 2022 : Préparation Auto-moto-vélo rétro

12 mai 2022 : Inauguration école en présence du Préfet de Lozère

17 mai 2022 : RDV Agence de l'eau, rencontre M. Brancato + Collet de Dèze

18 mai 2022 :

- Suppression du Conseil Municipal
- RDV DDT et Sélo pour le montage opérationnel de l'aménagement des terrains du village

4 /Inauguration de l'école et visite de l'atelier Nähen le 12 mai

M. Le Maire expose l'organisation de cette manifestation en présence du Préfet de Lozère, l'ouverture sera faite par ses soins, le contexte de la réhabilitation sera également assuré par M. Le Maire et E. Bessac, alors Maire en fonction. M. Le Préfet clôturera l'inauguration par un discours.

5/ Avenant de Réhabilitation du bâtiment de l'école :

DELIBERATION N° DE-052-2022 : AVENANTS AU MARCHE REHABILITATION DE L'ECOLE ET DES TROIS LOGEMENTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans ses délibérations N° 001-2020 du 25 janvier 2020 et N° 006-2020 du 11 février 2020, les lots du N° 1 au N° 16 (sauf le lot N° 14 qui fait l'objet d'une autre délibération N° 080-2020) ont été attribués pour le marché de la réhabilitation du bâtiment de l'école et des trois logements.

Il expose les adaptations en cours de chantier avec des plus ou moins-values, de la manière suivante :

LOT N°	Nom de l'entreprise	Montant du marché HT	Avenant en Plus	Avenant en Moins	Avenant Final	Montant du marché + avenant
N° 3	MALIGES	67 517.25 €	+ 8 963.00 €	- 16 245.00 €	- 7 282.00 €	60 235.25€

Après en avoir débattu le Conseil Municipal :

- **décide** de valider l'avenant du lot N° 3.
- **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ces dossiers dans les limites de ses délégations au maire.

M. Le Maire informe le conseil d'un problème de refoulement des eaux usées au niveau des sanitaires de l'école, lorsque le lave-linge est en fonction. La société S&B a étudié cette situation et conclut à une mauvaise conception du réseau des eaux usées.

6/ Questions diverses :

Monsieur le Maire nous informe avoir reçu un courrier d'un administré concernant la vitesse excessive pratiquée sur la RN 106 à l'approche du village dans les 2 sens.

Il souhaite obtenir l'accord du conseil municipal pour écrire un courrier à la DIR et ainsi demander de limiter la vitesse à 70 KMH dans la zone proche du village.

Par ailleurs, la vitesse sur la rue principale du village est également jugée excessive par le Conseil Municipal qui propose de passer de 50 à 30 KMH, compte tenu de la présence de l'école.

La décision est reportée lorsque l'on fera l'aménagement du village.

Prévoir l'achat d'un panneau pour l'école.

7 /Débat et orientation des élections présidentielles et législatives :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de son inquiétude suite aux résultats des élections présidentielles dans la commune et souhaite recueillir l'avis et l'analyse des élus du Conseil. Il se remet en question et fait l'hypothèse d'une corrélation entre le travail de l'équipe municipale et ces résultats aux élections :

Marine LePen : 89 ; (52 en 2017)

Emmanuel Macron : 52 ; (87 en 2017)

Au-delà du constat, la montée de l'extrême droite n'est pas cohérente avec le passé de commune résistante pendant la 2nde GM, ainsi que le positionnement traditionnel de ville communiste.

C. Leroux précise que ce lien n'est pas évident à faire et qu'on ne peut pas juger ce vote, il s'agit du résultat de la démocratie.

E. Bessac se pose également la question de sa motivation de travailler au service d'une commune dont les habitants votent à plus de 50% pour l'extrême droite.

Les autres membres du conseil interviennent à tour de rôle pour confirmer que pour eux ce vote ne sanctionne pas l'action de la commune.

Il serait intéressant de communiquer plus et autrement sur les commémorations de la commune, notamment celle concernant Stanislas Malinowski.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H20